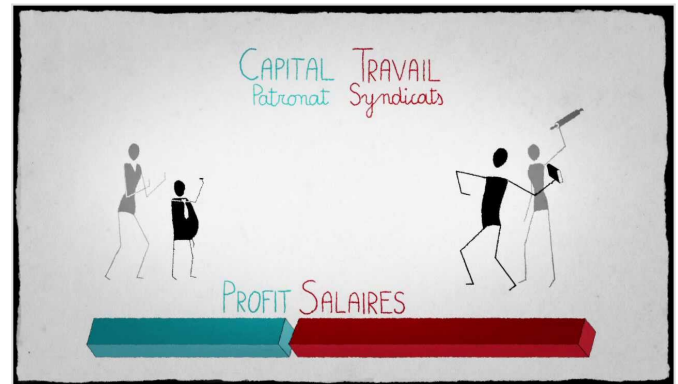


Salaire à vie et communisme révolutionnaire : retour sur une discussion entre Bernard Friot et Gaston Lefranc

L'actuelle lutte contre la loi travail « et son monde » nous pousse à envisager des alternatives au système dans lequel nous vivons. Alors que certain-e-s mettent en avant l'abolition du salariat, Bernard Friot défend le mot d'ordre de salaire à vie – à ne pas confondre avec le revenu de base, bien moins subversif. Dans l'idée de confronter les idées – de plus en plus

populaires – de Bernard Friot avec l'analyse marxiste, des militant-e-s l'ont invité à débattre avec Gaston Lefranc, statisticien et membre de la Tendance CLAIRE et du Groupe de travail économique du NPA, dans le cadre du cycle de projection-débat *Critique et Radicalité* de l'ENS.



Après la projection d'une vidéo introductive de Réseau Salariat¹, Bernard Friot a exposé le résultat de ses travaux. Bernard Friot analyse le travail comme la partie de l'activité socialement validée comme créatrice de valeur. La reconnaissance de l'activité comme travail peut suivre trois logiques : l'emploi, le travail indépendant, le salariat.

- *L'emploi*. La deuxième moitié de XX^e siècle est une période de conquêtes sociales permettant de passer du poste de travail nu à l'emploi, qui inclurait pour Bernard Friot des droits supplémentaires : la qualification du poste de travail par les conventions collectives (qui fixe une échelle des salaires qui s'impose à l'employeur), le développement d'un droit du travail protecteur, la cotisation au régime général de sécurité sociale. Malgré ces conquêtes, la reconnaissance de l'activité de l'employé-e comme travail reste soumise à la décision du propriétaire lucratif, qui, en tant qu'employeur, est seul détenteur du pouvoir d'embaucher et de licencier (licencier, c'est précisément pour Bernard Friot cesser de reconnaître une activité comme travail).
- *Le travail indépendant*. Il se distingue de la reconnaissance par l'emploi en ce que la sanction se fait sur le marché des biens et services et non sur le marché du travail. L'activité du/de la travailleur/se indépendant-e est reconnue comme travail quand il/elle arrive à vendre son produit. Le/la travailleur-se indépendant-e n'est toutefois pas moins aliéné-e et soumis-e à la logique capitaliste que l'employé-e. La reconnaissance de son activité comme travail est tout aussi précaire, alors même qu'il/elle ne dispose pas des protections que le code du travail et les conventions collectives garantissent à l'employé-e.

- *Le salariat.* Dans ce que Bernard Friot appelle le « salariat », la sanction de l'activité comme travail s'opère à travers la qualification attachée à la personne, et non pas au poste de travail. Le salaire n'est corrélé ni au marché du travail ni au marché des biens et services : il est un droit attaché à la personne, reconnue en tant que telle comme seule productrice de valeur économique. Le versement de ce salaire ne passe pas par les institutions capitalistes, mais par la cotisation sociale, l'institution « salariale » par excellence. Contrairement à l'impôt, la cotisation d'après Bernard Friot n'est pas prélevée sur le profit, mais n'est que la reconnaissance de la valeur économique créée par les sphères non capitalistes de la société : non seulement les fonctionnaires, mais encore les retraité-e-s, dont le salaire continué ne sanctionnerait pas le travail passé mais la valeur qu'ils continuent à produire. Ce salaire est attaché à la qualification personnelle (comme le grade des fonctionnaires, qui ne varie pas selon le poste de travail qu'ils occupent). À partir de ce « déjà-là émancipateur » que constituent les institutions « salariales » (cotisation au régime général, qualification personnelle), Bernard Friot envisage le dépassement du capitalisme par la généralisation progressive du salaire à vie.

Gaston Lefranc a commencé par saluer l'intérêt des analyses de Bernard Friot pour un projet révolutionnaire. Comme il l'écrit dans un article de 2013, « *Friot pense un au-delà du capitalisme à partir de ce qui subvertit déjà aujourd'hui la logique de valorisation du capital* »². Il souligne en particulier l'intérêt d'une analyse qui part de l'existant pour convaincre de la possibilité d'une transition vers le communisme. L'analyse de Friot permet d'échapper à l'alternative ruineuse entre un discours réformiste sans véritable perspective révolutionnaire et une théorisation de la société communiste pensée en dehors des conditions de sa réalisation effective.

Toutefois, une perspective communiste révolutionnaire amène à formuler certaines critiques aux travaux de Bernard Friot. En premier lieu, Gaston Lefranc a regretté que Bernard Friot, par souci de rendre audible ses analyses, se refuse à assumer la tradition marxiste, parlant de société salariale plutôt que de société communiste, ou encore de propriété lucrative plutôt que de propriété privée des moyens de production.

En vérité, ce n'est pas qu'une question de mots. Le changement de vocabulaire recouvre un écart bien réel entre la théorie de Bernard Friot et l'analyse marxiste de la production capitaliste. En particulier, Gaston Lefranc conteste l'analyse de la cotisation sociale comme l'ajout de valeur économique correspondant au travail des fonctionnaires et retraités. C'est bien d'une ponction sur le profit des capitalistes qu'il s'agit : quand la cotisation augmente, le profit baisse. Du point de vue du profit capitaliste, cotisation et impôt sont deux prélèvements – d'où les attaques patronales incessantes pour la baisse des « charges ». Or, le cœur de l'analyse de Bernard Friot repose justement sur la possibilité de rendre le salaire à vie indépendant du profit, en le finançant par la cotisation et non par l'impôt.

Dès lors que la cotisation est reconnue comme une ponction réelle sur le profit capitaliste, on ne peut envisager un accroissement progressif et apaisé de celle-ci. La

critique de la théorie économique de Bernard Friot a des implications politiques : c'est le gradualisme du projet salarial de Bernard Friot qui est remis en cause³. L'idée de Bernard Friot d'une extension progressive du salaire à vie, en commençant par la tranche d'âge des 18-25 ans, ne tient pas. Il est impossible de la financer par un défaut sur la dette privée des entreprises comme il le suggère : d'une part, le montant de cette dette annoncé par Bernard Friot est largement surestimé (1300 milliards d'euros et non 7000 milliards) ; d'autre part, ces passifs sont les actifs d'autres entreprises, si bien que faire défaut sur la dette des entreprises, c'est leur supprimer une source de revenus. Le financement du salaire à vie ne peut que mettre en crise le secteur capitaliste, en grevant sa rentabilité. Étendre la cotisation, c'est exproprier les capitalistes (ou les propriétaires lucratifs si l'on préfère), et tout porte à croire qu'ils ne se laisseront pas faire. L'avènement de la société « salariale » n'arrivera pas par une décision politique, mais par la lutte révolutionnaire pour le contrôle des moyens de production.

Enfin, pour Gaston Lefranc, émanciper le travail ne se résume pas à une libération du travail abstrait par le salaire à vie. Même le/la salarié-e à vie peut être aliéné-e dans son travail concret : la souffrance au travail ne se limite pas à la possibilité d'être licencié-e et de perdre son salaire. D'ailleurs les fonctionnaires aussi connaissent l'aliénation au travail. Si le projet de Bernard Friot, tel qu'il le présente lui-même, consiste aussi à libérer les patrons de leur fonction d'employeur pour les limiter à leur fonction de chefs d'entreprises, ce ne peut pas être un idéal acceptable pour la société communiste. Le pouvoir du patron, même réduit à sa fonction de manager, reste incompatible avec l'autogestion de la production par les travailleurs/ses : c'est aux travailleurs/ses eux/elles-mêmes de décider ensemble de l'organisation de l'entreprise.

Ce débat aura ainsi permis de mettre en évidence non seulement ce que les militants communistes révolutionnaires ont à gagner à se saisir des analyses de Bernard Friot, mais peut-être plus encore ce que le travail de Bernard Friot gagnerait à se saisir des analyses communistes révolutionnaires.

¹ <https://m.youtube.com/watch?v=cjL1MuE5wpI>

² <http://tendanceclaire.org/article.php?id=527>

³ Gaston Lefranc l'explique plus en détail dans son article de 2013 : « *Cette conception gradualiste de la transition est totalement illusoire. Soit il s'agit d'une extension de l'actuelle sphère publique non marchande (qui ne produit pas le même type de valeurs d'usage que la sphère capitaliste), et cela implique une ponction croissante sur les profits, et donc cela ne ferait qu'accentuer la crise et la chute de la production du secteur capitaliste, ce qui rendrait impossible cette extension. Soit il s'agit de remplacer progressivement l'actuel secteur capitaliste par un secteur « socialisé », dont les investissements seraient financés par la « cotisation économique », et qui cohabiterait avec un secteur capitaliste privé, mais il s'agirait alors de faire cohabiter*

un secteur « socialisé » avec un secteur à capitaux privés. Le secteur « socialisé » ne verserait certes pas de revenus du capital (puisqu'il n'y aurait plus d'actionnaires), mais il serait assujetti aux lois du marché capitaliste. Il ne pourrait donc fonctionner que comme un « capitaliste collectif » en concurrence avec les autres capitalistes. »

P. et R. Comité NPA-ENS, le 23 juin 2016